

Compte rendu conférence-débat : PROJET

Organisée par le Comité Local des Pêches Maritimes de Paimpol-Lannion, la conférence-débat s'est tenue le samedi 14 novembre, dans la salle des fêtes de Paimpol. Elle a rassemblé près de 300 personnes.

Cette conférence avait pour objet de présenter au public et aux élus les activités de pêche (professionnelle et plaisance) dans le quartier maritime de Paimpol-Lannion et de rendre public les résultats d'une étude portant sur les interactions entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers. Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs étaient présents pour exposer leur vision de l'avenir des activités de pêche et répondre aux questions de la salle.

Les intervenants

- **Alain CADEC** (Député européen, Premier Vice-président de la Commission Pêche)
- **Corinne ERHEL** (Député et conseillère régionale)
- **Denis MER** (Vice-président du Conseil Général des Côtes d'Armor)
 - **Jean QUINQUIS** (Président du comité régional de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France)
 - **Yannick HEMEURY** (Président du Comité Local des Pêches Maritimes de Paimpol-Lannion, Vice-président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne)
 - **Gerald HUSSENOT** (Secrétaire général du Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne)
- **Spyros FIFAS** (Chercheur IFREMER)
- **Charles BRAINE** (Chargé du programme océan du WWF France)
- **Bertrand MIGNOT** (Réfèrent océan de Greenpeace)
- **Laure ROBIGOT** (Ingénieur halieute, Comité Local des Pêches de Paimpol-Lannion)
- **Antonin HUBERT** (Ingénieur halieute, Comité Local des Pêches de Paimpol-Lannion)

Présentations orales

14h : accueil du public et des invités

14h15 : Laure ROBIGO présente la façon dont les pêches maritimes françaises sont encadrées, elle dresse un portrait de l'activité de pêche dans le quartier maritime de Paimpol-Lannion et présente les programmes mis en place par le Comité Local des Pêches (semis de naissains de coquilles Saint-Jacques, observations embarquées des captures accidentelles de mammifères marins, marquage de femelles homards, contrats bleus etc.).

14h45 : Antonin HUBERT présente les principaux résultats de l'étude portant sur les interactions entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers. Les conclusions de ce travail soulignent la nécessité que les structures représentant les pêcheurs professionnels et plaisanciers dialoguent davantage et collaborent sur un certain nombre de projets qui se sont révélés être fédérateurs.

⇒ **Un document de synthèse est distribué. Ce document ainsi que le rapport complet de l'étude sont disponibles sur le site du Comité Local des Pêches : clpmem.paimpol@bretagne-peches.org**

15h15 : Jean QUINQUIS présente le comité départemental de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF). Il décrit les valeurs défendues par la structure, les actions qu'elle mène (information et sensibilisation des pêcheurs quant au respect de la réglementation, lutte contre le braconnage etc.), ainsi que le contenu de la charte mer approuvée lors du Grenelle de l'environnement. Il conclut sur les raisons qu'auraient les pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers à travailler ensemble.

Réactions des intervenants

Les intervenants prennent place autour de la table, se présentent et réagissent aux présentations qui ont été faites.

Charles BRAINE (WWF) : Après avoir détaillé l'action du WWF il dit souhaiter que les différents partis (professionnels, plaisanciers et ONG) arrivent à travailler ensemble. Des travaux et des programmes sont en cours : les professionnels et le WWF ont par exemple collaboré pour améliorer la sélectivité de la pêche de langoustine. Il faudrait aller plus loin.

Bertrand MIGNOT (Greenpeace) rappelle la philosophie de l'association. L'établissement de réserves marines doit protéger les ressources d'une surexploitation.

Spyros FIFAS (IFREMER) donne la gestion du gisement de coquille Saint-Jacques de Saint-Brieuc comme exemple de pêche responsable. Il évoque le contexte particulier de Paimpol : importance de la Saint-Jacques dans les revenus des navires, chaîne de commercialisation courte (vente de gré à gré) et longue tradition maritime. Il souligne l'importance des déclarations de captures par les professionnels pour connaître l'état des ressources, surtout pour les espèces qui ne sont pas soumises à déclaration sous criée. L'exploitation des espèces qui se portent bien actuellement doit être correctement gérée avant que ces dernières soient en danger.

Gérald HUSSENOT (CRPM) demande au WWF ce qu'il pense des QIT, sachant qu'il existe déjà des mesures de gestion (licences, longueur ou puissance des navires etc.).

Charles BRAINE répond qu'il existe effectivement déjà un jeu cohérent de mesures qui entraînent vers une pêche durable, le WWF n'a pas de dogme sur cette question. Il rappelle qu'un important travail est réalisé au niveau européen par l'ensemble des parties prenantes (ONG, pros etc.)

Gérald HUSSENOT (CRPM) se félicite de l'ouverture d'un dialogue entre pros et plaisanciers. Il existe en effet des points de rassemblement, comme la gestion de la ressource. Tout le travail doit se faire dans un équilibre, cela nécessite d'avoir des données précises des deux bords. Il rappelle qu'il existe une commission environnement au sein du CRPM et que celle-ci travaille avec l'agence des Aires Marines Protégées. Revenant sur les assises de la pêche, il souligne l'importance que les centres de gestion soient plus proches du terrain (échelles locales et régionales), ce qui nécessitera un engagement de tous. Pour lui la réglementation et les dispositions existent déjà mais elles ne sont pas prises en compte ou très peu reconnues. Les bonnes pratiques mises en place par les professionnels nécessiteraient d'être développées et valorisées. Il note un point de divergence avec le WWF concernant les UEGC (Unité d'exploitation et de Gestion Concertée) : les pêcheurs professionnels reconnaissent l'importance d'une instance régionalisée de décision et de gestion mais auront beaucoup de mal à accepter un partage de la décision finale en terme de gestion avec les organisations environnementalistes. Un travail partenarial au niveau local est par contre à favoriser. Le

développement d'AMP au niveau de la région Bretagne va ainsi entraîner la mise en place de nouvelles scènes de dialogue.

Alain CADEC (Député Européen, Vice-président de la commission pêche) remercie la mairie de Paimpol et félicite le Comité Local des Pêches pour l'organisation de la conférence. L'étude menée par le Comité Local sur le ressenti des pêcheurs professionnels et plaisanciers est pour lui très intéressante. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut s'entendre et que pour cela des efforts seront à faire. Il informe que la commission pêche a pris ses fonctions, et que les deux autres députés français qui siègent dans la commission s'appellent Jean Marie Le Pen et Catherine Trautmann. Il précise qu'il a commencé à travailler à Mme Trautmann, mais qu'il n'a encore jamais parlé à M. Le Pen. Il rappelle que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne donne plus de poids à la commission des pêches du Parlement Européen. Bien que la Commission Européenne ait essayé de faire passer en force le règlement « Mesures Techniques » [règlement qui introduit des mesures vivement contestées par la profession], il annonce qu'il a obtenu avec ses homologues espagnols et anglais que ce règlement soit reporté. Il souligne l'importance que soit régionalisée la Politique Commune des Pêches pour adapter la gestion aux spécificités locales. En tant que représentant des pêcheurs professionnels français, il est fermement opposé aux QIT (Quotas Individuels Transférables) car ce système entraînerait une spéculation autour des quotas de pêche et une destruction pure et simple de la flotte artisanale de pêche. Il est pour lui important de pouvoir caractériser ce qu'est la pêche artisanale en terme de taille et puissance des navires. Il souligne que si le Parlement européen prend en compte l'avis et le travail des ONG (démocratie participative), il lui revient de prendre les décisions finales concernant la réforme de la PCP (démocratie représentative).

Corinne ERHEL (au titre de conseillère régionale) estime intéressant d'avoir réussi à obtenir un regard croisé sur les activités de chacun. Elle relève un point en particulier : la forte divergence dans l'appréciation par les usagers du poids respectif des prélèvements réalisés par les deux activités dans les captures totales. Pour elle les pros ont un modèle économique particulier à défendre, et en parallèle les plaisanciers contribuent également à l'activité économique locale. Elle estime que cette étude est importante, et qu'elle devra être diffusée. Il faudra par suite avancer en terme de connaissances. Il est important d'avoir un regard sur la pêche reposant sur les trois piliers du développement durable (environnemental, économique, social) et c'est pourquoi la Région Bretagne s'associe à l'initiative portée par le Comité Local des Pêches.

Denis MER (Vice-président du Conseil Général) déclare qu'il ne faut pas considérer qu'il y a une pêche côtière qui serait distincte de la pêche au large, pour lui il y a une seule et même pêche. Celle-ci doit continuer à être soutenue par des subventions européennes. Il s'oppose à l'établissement de QIT.

Question du public

Q1 : Qui êtes-vous *réellement* les ONG ? Comment êtes-vous financé et comment fonctionnez-vous ?

Charles BRAINE (WWF) : Le WWF, c'est 165 000 membres en France (4,7 millions à travers le monde) qui adhèrent et financent en grande partie l'organisation. Nous représentons une certaine corporation de gens, nous avons à ce titre le droit de donner notre avis à la Commission Européenne.

Bertrand MIGNOT (Greenpeace) : Greenpeace c'est 115 000 adhérents, nous ne recevons pas de subventions, c'est donc 100% de financements propres. C'est au niveau des élus que la gestion des pêches s'est faite jusqu'à présent, résultat le nombre d'emplois a été divisé par 10. Les ONG doivent s'impliquer dans la gestion des pêches pour essayer d'inverser la tendance.

Alain CADEC précise qu'il ne remet pas en cause les ONG, elles ont présentent un intérêt certain sur ces sujets.

Q2 : Après l'accès à la ressource il faudrait parler de l'accès à la mer. Certaines cales sont réservées aux pros et des barrières ont été installées pour bloquer l'accès aux plaisanciers (Pors Even et Loguivy de la Mer). Cela entraîne forcément des distorsions et nuit à la bonne entente entre pêcheurs.

Yannick HEMEURY : C'est la REPP (redevance payée par les pros) et des financements européens et nationaux qui financent les équipements portuaires. Ce n'est pas vos impôts locaux. Par conséquent il n'est pas question de partager la gestion de ces installations.

Q3 : Est-ce qu'il n'était pas possible de connaître précisément par cette étude les captures réalisées par les pêcheurs plaisanciers ?

Antonin HUBERT : Ce n'était pas l'objet de ce travail. Il s'agissait d'une étude sociologique pour connaître le ressenti et la perception des pêcheurs de leur activité. Les données statistiques de captures au niveau local sont manquantes, les obtenir nécessiterait un travail à part entière.

Q4 (Par Jean KIFFER, président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers) : Je remercie Yannick HEMEURY pour la tenue de cette réunion qui a l'avantage d'ouvrir un dialogue entre pros, plaisanciers et ONG. Je rappelle que la France est un des seuls Pays d'Europe à avoir fait une grande enquête nationale qui fait référence. Il ne faut pas contester les résultats de cette enquête par ceux d'une enquête locale qui s'intéressait au ressenti. L'enquête nationale a montré que la pêche de plaisance représente 2% des captures totales. Cette enquête du Comité Local devrait être le point de départ d'une collaboration entre pros et plaisanciers, les instances de la plaisance sont y prêtes.

Antonin HUBERT : L'étude menée au sein du Comité Local n'a jamais eu vocation à opposer des chiffres à ceux de l'enquête nationale (Enquête réalisée par l'institut BVA et l'IFREMER entre 2007 et 2009, disponible sur le site du ministère), l'information recherchée n'est pas de même nature, dans notre cas il s'agit d'une donnée de perception. Le chiffre de 2% n'apparaît nul part dans l'enquête nationale. Si on compare les chiffres révélés par l'enquête nationale aux données de capture de la pêche professionnels, on s'aperçoit que les quantités de poissons capturés par la pêche de plaisance représentent entre 9 et 13% des pêches fraîches de poisson débarquées par les pros. Il faut comparer ce qui est comparable. Pour le bar, plusieurs études ont montré que plaisanciers et pros débarquent à part égale.

Q5 : Quelle seront les suites données à cette étude ?

Jean QUINQUIS : Il faut définir ensemble un certain nombre de thèmes sur lesquels on peut travailler en commençant par ceux les plus « faciles ». On peut par exemple s'attaquer à la lutte contre le travail illégal (braconnage) et agir en commun sur la question de la qualité des eaux. Il faut aussi travailler ensemble pour mener des enquêtes qui nous permettraient de mieux connaître l'activité de plaisance.

Yannick HEMEURY : Derrière la profession il y a des emplois (administration, avitaillement etc.). Dans une région rurale comme la notre, maintenir un pôle mer n'est pas négligeable aujourd'hui. Pour cela il faut travailler de façon conjointe.

Q6 (Par Jean Yves de Chaisemartin, Maire de Paimpol) : L'intérêt de se parler est d'éviter la caricature et réussir à valoriser les actions menées par tous. Il manque un cadre et des moyens pour cela. Est-ce que la création d'une instance spéciale (type parc marin), des 7 îles à Bréhat par exemple, vous intéresse ? Que pensez-vous des quantités maximales que l'on veut imposer aux pêcheurs plaisanciers ?

Yannick HEMEURY : Le Comité Local de Paimpol n'a en aucun cas la prétention d'imposer quoi que ce soit aux plaisanciers (quantités maximales, permis etc.). C'est les plaisanciers eux-mêmes qui devront conduire cette réflexion. On manque de données pour bien connaître l'activité de pêche plaisance mais la discussion d'aujourd'hui est une grande première.

Jean KIFFER : la charte pour une pêche de loisir éco-responsable signée par la FNPPSF et les professionnels peut servir de cadre.

Conclusion par Alain CADEC : Il réitère son soutien à l'initiative initiée par le Comité Local des Pêches. Il note qu'il existe (comme dans toutes les activités) des brebis galleuses, que ce soit du côté des professionnels ou des plaisanciers. S'il y a des désaccords entre les deux parties, le fait d'être réuni pour échanger autour d'une table est déjà magnifique. Il réitère son opposition à la mise en place de QIT et annonce qu'il se battra pour défendre l'activité de pêche française au niveau européen.